



Demande de droit visite d'un grand-père jugé dangeureux par psy

Par **tefnou**, le **06/06/2008** à **21:57**

bonjour, rnje suis mariée et mère d'ue petite fille de 18 mois. rnrnVoilà presque 3 ans que je n'ai plus de contact avec mon père car il a proférer des menaces de morts à mon encontre, envers ma mère et un de mes frères. Il a ensuite piégé la maison qu'il possédait avec ma mère afin d'y mettre le feu. rnIl a été interné huit mois en hopital psychiatrique suite à ces faits (où il a été jugé comme mitomane, dangeureux, manipulateur) et à était condamné à 8 mois de prison avec sursi pour possession illégal d'armes à feu (en effet lorsqu'il a été arrêté les policiers ont trouvé un fusil de gros calibre sous son oreiller). rnNous nous somme enfuis loin de notre région pour eviter sa fureur mais il nous à retrouver. Il a très récemment appris l'existence de ma fille et veut lancer une procédure judiciaire pour obtenir un droit de visite sur elle. rnrnPensez vous que sa demande puisse aboutir positivement avec ses antécédents judiciaire et psychiatrique ?? rnrnje m'inquiète des répercussions que peuvent avoir de telles procédure sur l'équilibre de ma fille. merci de vos répnse.